

# *Défis de l'alternance démocratique*

CAS DES PAYS DES GRANDS LACS :

**RWANDA, BURUNDI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**Cotonou, 23-25 février 2009**



Le renouveau démocratique qui se remarque dans les années 1990 sur le continent africain a connu des répercussions relativement tardives dans l'ancienne Afrique belge.

Dans toute l'Afrique belge, le terme démocratie n'était pas banni, il ne figurait tout simplement pas dans le vocabulaire en usage. Il fait brusquement son apparition vers le milieu des années 1950 quand la question des indépendances fait irruption dans les empires coloniaux. La devise « *pas d'élites, pas de problèmes* » est responsable de la décolonisation chaotique de ces trois pays.

Le bref exposé ci-après, qui présente des repères chronologiques, montre que le parcours du Rwanda, du Burundi et de la RDC relève plus des défis à la démocratisation que des défis à l'alternance démocratique, thème central de la présente conférence. Enfin, nous avons donné quelques cas sans recenser tous les défis que ces trois Etats sont appelés à relever. Par ailleurs, nous avons estimé relever, dans le présent document, les influences, les interactions ou même des ingérences qui ont marqué l'histoire de ces trois pays.

## **A - RWANDA**

### *Repères*

C'est au début de l'année 1957 que deux documents importants dessinent ce qui deviendra la ligne de fracture entre deux courants : le courant nationaliste et le courant ethniste. Le document intitulé « *Mise au point du Conseil Supérieur du Pays* » sera immédiatement suivi - suscitera - du « *Manifeste des Bahutu* ». L'extrait suivant d'un article de l'Agence Rwandaise d'Information est explicite <sup>1</sup> :

*« Vous, vous êtes Tutsi, victimes de l'alliance diabolique des colons et des missionnaires avec le PARMEHUTU, victimes des régimes hutu de Kayibanda, Habyarimana et Sindikubwabo, citoyens marginalisés au Rwanda, réfugiés hier à travers le monde... »*

*Nous, nous sommes hutu, c'est-à-dire les complices des Belges et des missionnaires qui, pour garder la main mise sur le Rwanda, ont détruit le tissu social de la Nation rwandaise multiséculaire, les bénéficiaires de la "révolution assistée" (en signant leurs crimes, Harroy et Logiest ont cyniquement signifié à leurs protégés hutu que rien ne justifiait leur chant de victoire "TURATINZE" car tout avait été fait par les*

---

<sup>1</sup> A. MWANIWABO, Confidences de réfugiés hutu à des amis tutsi, ARI/RNA n°124 du 7 au 13 janvier 1999

*belges de sorte qu'il serait plus correct de parler de la révolte belge contre les Tutsi et non plus de révolution hutu). Nous, nous sommes hutu, c'est-à-dire ceux qui ont adhéré à une étrange conception de la démocratie dans laquelle majorité ethnique est identifiée avec majorité politique et démocratique. Pour nous, et selon cette conception originale de la démocratie, notre majorité acquise à la naissance nous donne une majorité politique pour l'éternité et, par voie de conséquence, vous êtes condamnés à rester minoritaires à jamais. »*

En politique, majorité et minorité sont déterminées par une adhésion à un système de valeurs, à un projet de société, à un programme politique. Ce choix résulte d'une détermination personnelle. Tel ne sera pas le cas au Rwanda : le couple MAJORITE HUTU – MINORITE TUTSI sera incontournable.

Pour les autorités coloniales belges, les Hutu sont désormais le peuple majoritaire, le menu peuple, le peuple autochtone, les bantous, le peuple exploité depuis des siècles, le peuple gentil, reconnaissant et confiant dans ses éducateurs. Les Tutsi, hier considérés comme une aristocratie apte au commandement sont désormais traités de minoritaires, féodo-monarchistes, exploiteurs et oppresseurs du peuple, étrangers (hamites), arrogants, fourbes, communistes...

- **En 1959**, commence en novembre « *la révolution rwandaise* » qui consacre l'avènement d'une ère de violence de toute sorte pour les Tutsi et les nationalistes hutu : massacres, vexations de toutes sortes, destruction des biens, exil, camps de déplacés au Rwanda etc...

L'indépendance du Rwanda, le 1<sup>er</sup> juillet 1962, consacre l'avènement d'un régime officiellement raciste : du Rwanda, on passe au HUTULAND, de 1962 à 1994.

Malgré son idéologie officiellement sectaire et les crimes qui ont marqué son accession au pouvoir, le PARMEHUTU a reçu des Nations Unies - le Rwanda était une tutelle que les Nations Unies ont confiée à la Belgique après la défaite de l'Allemagne – l'indépendance du Rwanda. Aucune voix autorisée ne viendra remettre en cause la représentativité démocratique que chantait Kayibanda. L'UNAR était rwandais dans son programme, dans le recrutement de ses adhérents et dans son état-major, mais on le qualifiera simplement de tutsi, donc de minoritaire. Le génocide de 1994 et tous les massacres et autres violations des droits de l'homme sont l'aboutissement logique d'une conception du pouvoir acceptée et consacrée par la communauté internationale.

- **1963** ~ Un raid de réfugiés à partir du Burundi est suivi de représailles massives contre les Tutsi et l'exécution de l'aile intérieure du Parti nationaliste qui avait pourtant rallié le régime et avait publiquement condamné le raid. Un expert de l'UNESCO, témoin de ce génocide, a publiquement condamné cette barbarie et démissionné de son poste.
- **1973** coïncide avec des violences et l'épuration des Tutsi des secteurs de l'enseignement et de la fonction publique.  
Coup d'état du général Habyarimana qui poursuit, en la renforçant, la politique raciste de la première République. Cette période coïncide également avec des arrestations à caractère politique, arrestations suivies souvent de mort en prison d'une cinquantaine de hauts dignitaires de la première République.

- **1978** ~ Une nouvelle constitution rend tout Rwandais membre du parti unique et consacre une politique dite d'équilibre ethnique et régional qui renforce la politique d'exclusion des Tutsi.
- **1990** ~ Un rapport d'Amnesty international (presque chaque année, cette Organisation signale des exactions commises au Rwanda) signale la recrudescence des arrestations et des procès pour supprimer les droits fondamentaux. Les dernières années de cette décennie connaissent un bouillonnement politique au Rwanda. L'absurdité du système de parti unique est dénoncée par 33 intellectuels rwandais.

Par ailleurs, dans les années 1980, on sent que les réfugiés rwandais, les plus anciens et les plus nombreux réfugiés du continent africain, veulent rentrer dans leur pays. Le Président Habyarimana déclare avec arrogance que le pays est déjà surpeuplé, que les réfugiés n'ont qu'à rester dans les pays qui les ont accueillis, soit en sollicitant la nationalité de ces pays ou en y restant comme citoyens rwandais avec l'autorisation de rendre visite à leurs parents restés au Rwanda.

Deux événements importants expliquent ce mouvement des réfugiés. En 1982, le Président Obote de l'Ouganda chasse vers le Rwanda des milliers de rwandophones, citoyens ougandais ou rwandais. Certains seront massacrés par l'armée rwandaise, d'autres seront cantonnés dans une partie du parc entre le Rwanda et l'Ouganda. Un groupe d'une trentaine de personnes préfèrent se donner la mort. C'est cet événement qui va décider de jeunes rwandais à s'engager dans la guérilla que lance Museveni et qui va constituer le noyau du Front Patriotique Rwandais. Un autre événement de même importance va se dérouler au Zaïre. En 1982, le régime de Kinshasa remet en cause la citoyenneté des Rwandophones. Or, certains sont installés dans le pays bien avant le partage colonial de l'Afrique, d'autres sont installés avant l'indépendance du Congo en 1960. Le dernier groupe est constitué de réfugiés rwandais. Les deux événements vont jouer dans la guerre civile qui va débiter le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

La guerre civile, surtout les négociations qu'elle a provoquées, aurait constitué une excellente occasion d'organiser une alternative démocratique ou, du moins, une ouverture politique. La classe politique se scinde en deux. Le courant qui, autour du Président, s'accroche au pouvoir à tout prix : rafles et emprisonnements de Tutsi et Hutu de l'opposition considérés comme les complices de l'ennemi, violences générales dans le pays, organisation de milices qui constitueront le fer de lance du génocide, instrumentalisation de la presse : en 1990, le journal Kangura publie « *Les dix commandements du Hutu* » et la RTL, lancée en 1993, constitue l'exemple type des médias de la haine. L'opposition qui, depuis 1992, conduit le gouvernement de transition s'engage résolument dans les négociations avec l'opposition armée. Les ministres MRND, comme le Président, n'attachent aucune importance aux négociations : le Président considère d'ailleurs les protocoles signés comme des chiffons de papiers et chaque protocole signé est souvent salué par de nouvelles violences.

Les protocoles qui constituent l'Accord signé à Arusha, le 4 août 1993, entre le Président du Rwanda et le Président du Front Patriotique Rwandais portent sur l'instauration d'un Etat de droit, sur le partage du pouvoir, sur la fusion des armées et sur les réfugiés. Après avoir prêté serment début janvier 1994, le Président continue à multiplier les obstacles à la mise en œuvre de l'accord signé. Ce blocage institutionnel se poursuivra jusqu'à l'attentat du 6 avril 1994 qui emporta le Président Habyarimana et signa le début du génocide.

Le gouvernement de transition prévu dans le cadre de l'Accord d'Arusha est formé le 19 juillet 1994. La transition était initialement fixée à 22 mois, avec possibilité de la prolonger. Compte tenu de la situation créée après le génocide, des massacres et des mouvements de populations, la fin de la transition s'est arrêtée en août 2003 avec l'élection du Président de la République. Après la démission du Président Pasteur Bizimungu, en mars 2000, c'est le Vice-Président Paul Kagame qui termina la période de transition. Avec quelques aménagements qui tiennent compte de la situation nouvelle, la gestion de la transition a respecté les orientations de l'Accord d'Arusha. La constitution adoptée en 2003 s'est également largement inspirée de l'Accord d'Arusha. Pour les élections législatives de 2003 et 2008 et pour l'élection présidentielle de 2008, des observateurs internationaux ont été invités, ce qui était nouveau au Rwanda. Leurs appréciations ont été, en général, positives.

## *Défis*

Les repères présentés ci-dessus visaient à permettre d'introduire les principaux défis auxquels fait face la démocratisation du Rwanda : l'échec d'une idéologie d'exclusion d'une partie des citoyens (les Tutsi à cause de ce qu'ils sont et les Hutus qui rejettent l'idéologie raciste) et d'un mode de gestion de l'Etat par l'exécutif confondu avec un individu qui gère à sa guise le législatif, le judiciaire, l'administration, les services de sécurité, etc..., gestion qui a détruit la nation rwandaise, les rouages de l'Etat.

### 1) Partis politiques

C'est en 1991 que les partis politiques ont été officiellement autorisés à fonctionner au Rwanda à côté du parti présidentiel puissant. Dans la gestion de la transition, le parti présidentiel étant disqualifié pour avoir organisé le génocide et les massacres, ses représentants étaient écartés. Le premier gouvernement de la transition a inclus dans la gestion de l'Etat les représentants des partis politiques prévus dans l'Accord de paix d'Arusha, à condition qu'ils n'aient pas été impliqués dans les massacres, le génocide et d'autres crimes et délits.

Les alliés inconditionnels de l'ancien régime de Kigali, acquis à sa conception ethnique de la démocratie et convaincus que l'avènement de la démocratie au Rwanda n'est possible qu'avec le retour au pouvoir de la « *majorité hutu* », boudent le nouveau régime qualifié de Tutsi, sans s'intéresser ni à son orientation politique, ni à la gestion du pouvoir, ni aux défis auxquels il fait face. Cette ingérence dans l'évolution politique du Rwanda et d'autres pays africains constitue d'ailleurs un défi de taille. Voici ce que dit un politicien africain à cet égard : « *On constate un certain cynisme occidental qui cultive chez lui un concept de démocratie - LA DÉMOCRATIE - et s'accommode ou même cultive et encourage chez nous une "démocratie tropicale". Chacune des dictatures qui ont sévi en Afrique ou même dans d'autres parties du monde a ses parrains officiels ou officieux dans le monde occidental. Même le processus actuel de démocratisation dans lequel nos pays sont encouragés à s'engager ne tient pas toujours compte des spécificités et de l'originalité de nos propres institutions et de notre histoire. Nous sommes invités au magazine du prêt-à-porter.* » C'est ce courant de pensée politique qui traite de Hutu de service les Hutu intégrés dans la gestion de l'Etat. Voici un exemple parmi bien d'autres :

Monsieur Bernard Debré, Ministre de la coopération, a donné une interview au journal le Monde, le 29 décembre 1994, dans laquelle il a déclaré que « *le gouvernement de Kigali est*

*un gouvernement de Tutsi anglophones venus d'Ouganda* ». J'ai adressé une correspondance au journal avec les précisions suivantes :

- « 1 - Ces personnalités se considèrent avant tout comme rwandaises et non comme Hutu ou Tutsi. L'idéologie qui est à l'origine du génocide était fondée sur l'appartenance ethnique ignorant délibérément l'identité fondamentale - la nationalité rwandaise - sur laquelle est fondé le nouveau régime.
- 2 - Sur 22 personnes, 4 seulement ont grandi en Ouganda, 14 sont Hutu, 8 sont Tutsi.
- 3 - 100% parlent leur langue maternelle, le kinyarwanda, 4 sur 22 ont comme 2<sup>ème</sup> langue de travail internationale l'anglais. Le français est manifestement dominant. »

Dans une autre interview donnée le 16 novembre 1996 au Figaro Magazine, Bernard Debré revient au problème rwandais en faisant notamment la proposition suivante :

*« Il est illusoire de vouloir contraindre Hutu et Tutsi à cohabiter, sauf à admettre que les massacres continueront. A côté de l'empire Tutsi qui est en train de se reconstituer comme il existait avant la colonisation (de l'Ouganda au Burundi, y compris une partie de la province zaïroise du Kivu), il faut donc découper un pays pour les Hutus. »*

Tous les partis politiques appelés à participer à la gestion de la phase de transition ont adopté une plate-forme commune comprenant : l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'unité nationale et la réconciliation, la lutte contre le génocide et sa prévention, la promotion des droits de l'homme et l'implantation de la culture démocratique.

Une enquête du parlement, effectuée en 2002, a constaté cependant qu'un des partis politiques tenait non seulement à l'idéologie divisionniste, mais avait des structures et un fonctionnement souterrain au niveau de la fonction publique, et différentes organisations, même au niveau des jeunes écoliers. L'idéologie divisionniste se maintenait donc, non seulement à l'étranger dans les milieux de réfugiés sympathisants du régime déchu, mais également au Rwanda. Le premier défi consiste donc à combattre cette idéologie.

## 2) Restructuration des structures de l'Etat

Avec la fuite au Zaïre, en juillet 1994, du gouvernement intérimaire, s'était créé un vide politique et administratif. Le deuxième défi ici concerne non seulement la formation du gouvernement - un gouvernement doit être uni - mais également une administration compétente, intègre, motivée, performante, au service de tous les citoyens sans distinction.

## 3) Rétablissement de la paix et de la sécurité des personnes et des biens

Après la guerre et le chaos qu'elle a créé, la sécurité pour tous et sur tout le territoire national constituait la priorité des priorités : nombreux assassinats inexplicables, grand nombre de criminels en liberté, des criminels cherchant à « terminer le travail » (c'est-à-dire poursuivre le génocide), à effacer les traces de leurs forfaits, à éliminer les témoins, venger les leurs, s'approprier les biens des autres, etc... Assurer la sécurité du pays, c'était également faire face

à des incursions meurtrières venant, notamment, des camps de réfugiés installés dans les pays voisins.

Faire vivre dans les centres urbains ou sur les collines les rescapés, les réfugiés des deux premières Républiques (essentiellement Tutsi) avec les nouveaux réfugiés rentrant au Rwanda après l'exode de 1994, qu'une globalisation contestable identifie avec les génocidaires, c'était un défi redoutable, surtout avec des effectifs, un encadrement et des moyens insuffisants.

Sous la première et la deuxième République, les forces de sécurité étaient dans le camp Hutu et les crimes commis contre les Tutsi ou les « mauvais » Hutu étaient dans leur mission normale. Pendant la guerre civile, et surtout pendant les mois du génocide, les forces de sécurité, aidées par les milices qu'elles avaient formées, gardent une lourde responsabilité.

Dès la fin de la guerre, les acteurs engagés dans le rétablissement de la sécurité étaient l'armée, la police et la gendarmerie, mais également les autorités politiques et administratives ainsi que les agents de la justice.

L'Accord d'Arusha avait prévu les mécanismes d'intégration entre les forces gouvernementales et celles du FPR. Le protocole sur les forces de sécurité étant désormais dépassé, il fallait constituer de nouvelles forces de sécurité à partir des forces du FPR auxquelles s'ajouteraient progressivement de nouvelles recrues venant des anciennes forces de sécurité ou de jeunes engagés. L'essentiel étant de construire des forces de sécurité sur des nouvelles bases avec une nouvelle éthique : d'où une série de stages intensifs destinés, non seulement aux forces de sécurité, mais également aux cours et tribunaux, de façon à garantir la sécurité des biens et des personnes mais également pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et les droits de chaque citoyen, car même les criminels ont des droits qu'il faut respecter. Le défi, ici, est que les forces de sécurité soient professionnelles, ayant une formation qui leur permet de faire face à leurs responsabilités, dégagées de certaines contingences (un salaire décent), qu'elles aient une culture démocratique et républicaine, gardent une neutralité face aux positions partisans des partis politiques, servent l'exécutif sans être asservies, qu'elles soient respectées du peuple qu'elles servent.<sup>2</sup>

#### 4) L'unité et la réconciliation

L'unité et la réconciliation constituent des défis redoutables pour le peuple rwandais. Des témoignages qui attestent de l'existence de la nation rwandaise depuis des millénaires abondent. Cette unité a été niée quand se nouait l'alliance entre la tutelle belge et le PARMEHUTU. La population n'a compris ni approuvé les manœuvres politiciennes qui ont détruit la nation rwandaise. Dès la mise en place du gouvernement de transition, cette unité de la nation rwandaise a été réaffirmée, notamment par la suppression des mentions ethniques sur les cartes d'identités. Naturellement, une décision politique et un document administratif n'effacent pas d'un coup des réflexes et des pratiques de plusieurs années.

La Commission nationale d'unité et réconciliation est consciente que son programme vise le long terme, tout en posant des actes concrets : informer la population sur les causes de la

---

<sup>2</sup> En réalité et, malheureusement, comme le souligne un observateur africain averti, les forces armées des régimes peu démocratiques sont comme des chiens enragés qu'on lance sur les citoyens qu'ils croquent sans état d'âme.

division et des déchirements qui ont marqué récemment l'histoire du Rwanda ; engager un dialogue sur le génocide et ses prolongement dans les Grands Lacs ; éclairer la population sur les responsabilités d'un mauvais leadership qui a manipulé et dévoyé le peuple rwandais.

## 5) La justice

Le 20 mai 1963, le gouvernement rwandais a décrété : « *une amnistie générale et inconditionnelle est accordée pour toutes les infractions commises à l'occasion de la révolution sociale pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1959 au 1<sup>er</sup> juillet 1962 et qui, en raison de leur nature, de leur mobile, des circonstances ou des motifs qui les ont inspirées, rentrent dans le cadre de la participation à la lutte de la libération nationale et reflètent ainsi un caractère politique, même si elles constituent des infractions de droit commun.* » Cette amnistie couvre tous les crimes contre les Tutsi et les nationalistes Hutu et ouvre la voie à tous les crimes ultérieurs qui, jusqu'au génocide de 1994, seront classés sans suite.

Instaurer un pouvoir judiciaire indépendant après le génocide de 1994, constitue un défi de taille. Sans m'attarder sur la justice classique qui s'est progressivement mise en place, je voudrais attirer l'attention sur une juridiction originale - les juridictions GACACA - connue dans la tradition rwandaise. En réalité, les Rwandais ont pensé recourir à cette juridiction nationale parce que les juridictions classiques n'étaient pas en mesure de juger, en moins d'un siècle, les prévenus déjà en prison et d'autres, susceptibles d'être arrêtés. Ces juridictions permettent d'élire des personnes intègres connues de la population et permettent de :

- révéler la vérité sur le génocide et les crimes commis entre le 1er octobre 1990 et le 31 décembre 1994 ;
- accélérer les procès ;
- éradiquer la culture de l'impunité ;
- réconcilier les Rwandais.

Cette juridiction a ses détracteurs à cause, notamment, de l'absence de professionnels (avocats et juges). Les victimes la considèrent comme une juridiction qui favorise les criminels.

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, installé par les Nations Unies à Arusha en Tanzanie, est généralement critiqué par sa lenteur, ses dépenses, et pour ne pas s'occuper de l'indemnisation des victimes. Signalons, pour conclure, un autre défi dans le domaine de la justice : un grand nombre de personnes, présumées criminelles ou recherchées par la justice rwandaise, coulent des jours heureux dans de nombreux pays.

## 6) La Constitution

Dès sa création, la Commission constitutionnelle et juridique a engagé un processus qui a paru trop long pour ceux qui n'auraient pas mesuré l'objectif poursuivi : montrer à la population l'importance de la Constitution dans la vie d'un Etat. La Commission a engagé un travail pédagogique en procédant, étape par étape :

- Séances de formation pour l'ensemble de ses membres et les fonctionnaires de différents services administratifs appelés à participer au travail de la Commission ;
- Envoyer ses délégués auprès de la population pour expliquer ce que signifie la Constitution : son contenu et son importance ;

- Demander à la population ce qu'elle voudrait inclure dans sa Constitution. Même les détenus ont été consultés. Ces séances de travail donnaient lieu à des échanges sur différents sujets, tels que les partis politiques, le parti unique et le multipartisme, les abus administratifs, les élections, ce qu'est un gouvernement, discussions sur les événements de l'histoire récente, les forces de sécurité, les responsabilités des administrés, les droits et les devoirs des citoyens, les droits de l'homme, la démocratie, le parlement, le fonctionnement de la justice, les relations avec les autres pays et, en particulier, avec les pays voisins ;
- La Commission était prête à accueillir toutes les idées par courrier, par téléphone (appels gratuits) ou dans ses bureaux. La Commission a réalisé une brochure sur « *la synthèse des avis de la population sur la nouvelle Constitution* ».
- La Commission a organisé des séances avec la population à travers tout le pays pour montrer le résultat des consultations. L'avant-projet a été soumis à une consultation d'environ 700 personnes. Des consultations des spécialistes de certains pays ont permis de mettre au point la version destinée au parlement et au gouvernement ;

La Constitution, vu la place centrale qu'elle est appelée à jouer dans tout régime démocratique et sa mise en œuvre rigoureuse, constitue la pièce maîtresse des défis du nouveau Rwanda.

## **B - BURUNDI**

### *Repères*

- **1958** ~ Création du parti UPRONA par le Prince Louis Rwagasore. Sa personnalité attire un grand nombre de nationalistes burundais sans distinction d'origine. Hutu et Tutsi militent côte à côte, l'état-major du parti distribue les responsabilités selon les compétences et aptitudes et non l'origine ethnique.
- **Dès 1959**, le Prince condamne l'orientation de la « *révolution rwandaise* » et rejette clairement l'importation au Burundi du modèle rwandais.
- **1961** ~ Victoire de l'UPRONA aux élections législatives et nomination du Prince Rwagasore au poste de Premier Ministre. Son assassinat, le 13/10/1961, consacrera, pour le peuple burundais, son statut de héros national.
- **1962** ~ Indépendance du Burundi. Contrairement au PARMEHUTU au Rwanda, l'UPRONA joue la carte nationale, supprime les mentions ethniques sur les cartes d'identité et combat toutes les tendances sectaires.

Même devenu parti unique, l'UPRONA conservera sa ligne de parti national.

- **1965** ~ Malgré les mises en garde de l'UPRONA, des Hutu organisent des massacres de Tutsi à Muramvya et organisent une tentative de coup d'Etat à Bujumbura en octobre.

Les massacres consacrent la première crise ethnique au Burundi et furent sévèrement réprimés.<sup>3</sup> Il est à rappeler ici qu'en 1965, les Hutu étaient majoritaires à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Gouvernement, dans la gendarmerie et dans l'Armée. Leur tentative de coup d'Etat n'avait aucun sens.

- **1966** ~ Coup d'Etat du Colonel Micombero et, la même année, passage du Burundi au système de parti unique. Mais même parti unique, l'UPRONA garde son orientation nationale.
- **1972** : Nouvelle rébellion hutu qui fut sévèrement réprimée.<sup>4</sup> Un grand nombre de Hutu se réfugient surtout dans les pays limitrophes, notamment en Tanzanie et au Rwanda. Plusieurs leaders de la mouvance hutu se sont formés au Rwanda auprès de Kayibanda et surtout de Habyarimana. C'est du reste au Rwanda que naît le PALIPEHUTU en 1980. La même hantise de majorité Hutu face à une minorité Tutsi va se retrouver dans leurs discours et le même projet de massacrer les Tutsi et des Hutu opposés à ce projet.
- **1976** ~ Coup d'Etat de Bagaza qui, lui-même, sera renversé par le Major Buyoya, en 1987.
- **1988** ~ Massacres de Ntega et Marangara attribués au PALIPEHUTU et représailles militaires. Des professeurs de l'université du Burundi ont publié une RÉFLEXION CRITIQUE sur les événements de Ntega et Marangana, en mettant à nu l'idéologie du PALIPEHUTU. L'année 1988 voit, à l'initiative du Président Buyoya et de l'UPRONA, des initiatives qui vont toutes dans le sens du dialogue entre Burundais. La concrétisation de ces initiatives voit la nomination d'un Premier Ministre Hutu.
- **1991** coïncide avec l'organisation du référendum sur la charte de l'unité.
- **1992** ~ Une nouvelle Constitution pluraliste, Constitution qui permettra à un représentant de l'opposition hutu d'accéder à la Présidence de la République : Ndadaye, bénéficiant du soutien de la majorité hutu, bat largement le Président Buyoya. Malgré quelques critiques, on peut dire que nous avons, ici, un cas d'alternance démocratique réussi.<sup>5</sup>

Cyprien Ntaryamira, Hutu, désigné par l'Assemblée Nationale pour remplacer Melchior Ndadaye meurt à Kigali dans l'attentat contre l'avion de Juvenal Habyarimana.

Sylvestre Ntibantunganya, Hutu, désigné en 1994 pour succéder à Cyprien Ntaryamira, ne réussit pas à arrêter la guerre civile qui s'intensifie dans tout le pays.

- **25 juillet 1996** ~ Coup d'Etat et retour de Pierre Buyoya, Tutsi, qui lance les pourparlers qui aboutiront aux négociations d'Arusha en 1998. Celles-ci aboutissent à fixer une période de transition de trois ans. Celle-ci est gérée en deux temps : la première période,

---

<sup>3</sup> Augustin Mariro : Burundi 1965, La 1<sup>ère</sup> crise ethnique, genèse et contexte géopolitique, l'Harmattan, 2005.

<sup>4</sup> Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, Burundi 1972 au bord des génocides, Karthala, 2007

<sup>5</sup> Elu en juin 1993, Ndadaye est assassiné par des militaires en août de la même année et son assassinat provoque des émeutes de Hutu membres des partis extrémistes qui sèment la désolation dans tout le pays. Notons que les auteurs de l'assassinat n'ont pas encore été arrêtés et jugés.

conduite par un Président tutsi avec un Vice-président hutu, et une deuxième période gérée par un Président hutu avec un Vice-président tutsi.

A la fin de la transition, en juin 2005, les élections législatives sont gagnées par un parti venu de la rébellion et le Président actuel, Pierre Nkurunziza, est désigné par les deux chambres réunies. Elections réellement démocratiques ou recensement ethnique ?

Le PALIPEHUTU, branche de la rébellion Hutu, vient de déposer les armes, de renoncer à son appellation, car la Constitution actuelle interdit des partis à référence ethnique et de s'intégrer dans le paysage politique normal. On peut dire cependant qu'au bout de ce processus, les bases d'une alternance sont jetées. Peut-on en conclure que l'idéologie ethnique avec tout ce qu'elle implique est abandonnée ? Ou va-t-on rééditer l'expérience de la démocratie ethnique Hutu après son échec retentissant au Rwanda en 1994 ?

A quand le Burundi des Burundais rêvé par le fondateur de l'UPRONA ?

## *Défis*

### 1) Alternance démocratique

L'exemple d'alternance démocratique évoquée ci-dessus mérite quelques explications : le chef de l'Etat en fonction, Pierre Buyoya, Tutsi, convaincu qu'un dialogue inter-burundais était indispensable, a procédé méthodiquement par l'adoption de la Charte de l'unité, par la publication de la loi sur les partis politiques, par l'adoption de la Constitution par référendum et par l'organisation de l'élection présidentielle suivie des élections législatives. Son challenger, un Hutu présenté par un parti reconnu depuis moins d'un an, le bat avec plus de 65 %. Cette victoire a deux caractéristiques : c'est la première fois qu'un Président hutu est élu en suffrage universel et qu'un civil est porté à la tête de l'Etat. Le Président élu gagne également les élections législatives avec 73 % des voix.

Pour certains, c'est une alternative ethnique ou une victoire logique du peuple « *hutu majoritaire* ». Pour d'autres, le Président Buyoya a engagé aveuglément le pays sur les traces du HUTULAND à la rwandaise. Le candidat battu félicite le nouveau président auquel il transmet le drapeau national, la Constitution et la Charte de l'unité. Le nouveau Président se présente en élu de l'ensemble du peuple burundais, guidé par les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme et condamne la maladie ethnique de laquelle il espère guérir les Burundais. Il concrétise son discours en nommant un premier ministre tutsi et des Tutsi au gouvernement.

Bien des observateurs admirent le processus démocratique du Président sortant qui a engagé le Burundi dans un processus historique par la reconnaissance d'un problème politique spécifique au Burundi (à ne pas confondre avec le modèle rwandais car, au moment des élections, les leaders et la majorité des députés de l'UPRONA rangés généralement dans le camp tutsi sont Hutu) que seuls, le respect mutuel et le dialogue peuvent résoudre un partage du pouvoir à tous les niveaux. Buyoya a également posé un geste fort en direction de la société civile, en autorisant la liberté d'expression. Les mêmes observateurs ont admiré le calendrier des élections sous le contrôle de tous les partis, la publication des résultats dès le lendemain des élections, les perdants félicitant les vainqueurs, ces derniers rendant hommage

aux autorités en place. La courte période de paix civile qui a suivi cette alternance politique a prouvé que le pouvoir avait vu juste.

L'arrivée au pouvoir du nouveau Président et de son parti n'ont malheureusement pas réglé tous les problèmes du pays, car il y a eu rapidement quelques ratés : annonce d'une amnistie générale que rien ne préparait, vague de nominations à tous les niveaux de responsabilité en récompense aux militants, sans tenir compte ni des compétences et ni des fonctionnaires déjà en place, des réflexes ethniques chez bien des militants. Mais l'assassinat du nouveau Président, deux mois après l'élection, a plongé le pays dans une profonde crise. Comme au Rwanda, le défi ethnique hante le Burundi.

## 2) Forces de sécurité

Les négociations interburundaises ont engagé des discussions sur l'intégration des forces gouvernementales (comprenant des éléments Hutu et Tutsi) et des forces de l'opposition armée. La précipitation de la conclusion des accords n'a pas permis d'approfondir cette question. Voilà donc un défi que doivent affronter les Burundais : former des forces de sécurité véritablement nationales.

## 3) Partis politiques

A part l'UPRONA qui, depuis sa création, garde la ligne nationale, la grande majorité des partis politiques garde une orientation ethnique, avec toutes les conséquences que ceci comportent pour la démocratisation du pays. Cette orientation ethnique se répercute sur tous les secteurs : administration, justice, forces de sécurité, parlement, gouvernement, etc...

# C - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## *Repères*

La prise de pouvoir du Général Mobutu en 1965 met fin à une période chaotique de l'histoire du pays après l'indépendance et ouvre un long règne de 32 ans, règne marqué par des mutineries et pillages de l'armée, de rébellion avec, quelquefois, l'intervention de mercenaires, de pogroms et heurts inter-ethniques.

La politique se développe essentiellement au sein du MPR (Mouvement Populaire pour la Révolution).

- **1969** ~ Les évêques congolais dénoncent « *les penchants dictatoriaux du régime* ».
- **1978** ~ Opération « KOLWEZI » - intervention des forces françaises et marocaines pour sauver le régime aux abois
- **1982** ~ Création d'un parti d'opposition : l'Union pour la Démocratie et le Progrès social. 13 des parlementaires qui ont participé à la création du parti sont condamnés à 15 ans de prison.

- **1990** ~ Massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi ; Mobutu annonce la fin du parti unique, et le multipartisme est autorisé en décembre.
- **1991** ~ Début de la conférence nationale qui se déclare souveraine. Malgré les affrontements avec Mobutu, cette conférence jette les bases solides de la démocratie du pays.
- **1994** ~ Accueil de l'Opération Turquoise, du gouvernement et des forces responsables du génocide au Rwanda, entraînant avec eux une masse de réfugiés qui servent d'appâts pour l'aide humanitaire et de carte éventuelle de négociation politique.
- **1995** ~ Le parlement Zaïrois adopte une série de lois destinée à assimiler tous les Zaïrois rwandophones à des réfugiés, y compris les BANYAMULENGE, et à les expulser du Zaïre. Se sentant menacés, ils déclenchent une rébellion contre le gouvernement de Kinshasa.
- **1996** ~ Rébellion de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre formée de quatre partis avec l'objectif de renverser le régime de Kinshasa.

En moins de huit mois, l'AFDL aura atteint son objectif. Kabila se déclare président de la République et prête serment le 17 mai 1997 et redonne au pays le nom de République Démocratique du Congo. Mobutu, affaibli par la maladie, s'enfuit et meurt au Maroc. Parvenu au pouvoir, Kabila oublie ses engagements à l'égard de ses anciens alliés, et surtout son engagement concernant la gestion démocratique du pays.

- **2001** ~ Assassinat de Laurent Kabila par un membre de sa garde et prestation de serment de Joseph Kabila.
- **2002-2003** ~ L'accord de paix de Pretoria entre le gouvernement, la société civile et l'opposition non armée permet la mise en place d'un gouvernement de transition issu de ces trois composantes. Ce gouvernement comprend un Président de la République assisté de quatre Vice-présidents.
- **2005** ~ Le référendum permet d'adopter une nouvelle constitution qui, à son tour, permettra d'organiser, en 2006, des élections législatives et présidentielles. Victoire confortable du président Kabila et des partis qui le soutiennent. Ces consultations auront attiré un grand nombre d'observateurs internationaux.

Tout au long de l'année 2008 se développent des affrontements de milices et de rebelles, spécialement dans le Kivu, entre eux ou avec l'armée régulière, des heurts entre les troupes du Sénateur Bemba et la garde républicaine ou encore des mouvements insurrectionnels dans le Bas Congo.

Enfin, l'Assemblée Nationale a créé, à la fin de l'année 2008, une Commission d'enquête en réponse aux accusations de l'ONG HUMAN RIGHTS WATCH sur les violations des droits de l'homme et l'implication des forces armées nationales, notamment dans plusieurs crimes et délits.

## Défis

De nombreux défis de la démocratisation de la République démocratique du Congo ont été largement exposés dans la presse et dans de nombreuses publications. Il suffira d'en énumérer ici quelques exemples.

### 1) Economie

Le pays est connu dans le monde à cause de ses richesses : ressources minières, hydroliques, forestières, agricoles, dont l'exploitation devrait permettre d'assumer le développement du pays et de résoudre les problèmes de tous les secteurs.

### 2) Rétablissement des structures de l'Etat

Après l'ère Mobutu et les conflits qui ont affecté le pays, le rétablissement des structures de l'Etat constitue l'une des priorités du pays.

### 3) Forces de sécurité

Assurer la sécurité du pays qui partage des frontières avec tant de voisins est un défi de taille. Certaines rébellions intérieures ou venant de pays voisins sont installées dans le pays depuis des années. La presse rend régulièrement compte des faiblesses de l'armée nationale et des forces de sécurité. Donner une base démocratique au pays, c'est, en premier lieu, donner au pays des forces de sécurité irréprochables.

### 4) Droits de l'homme

La presse nationale et internationale revient régulièrement sur des cas de violation des droits de l'homme. Ceci est lié à la fois à la mise en place et au fonctionnement normal des structures de la justice et des forces de sécurité. Je me permets de citer, ici, l'extrait du message des évêques de la provinces ecclésiastiques du Kivu, en mars 1995 :

#### « I - Constats

2. *Il y a quelques années, notre pays offrait aux citoyens l'espoir d'un avenir meilleur grâce à la paix et à la prospérité dont jouissaient nos différentes zones et régions. Partout régnait la sécurité des personnes et de leurs biens. Chacun, là où il habitait, se sentait chez lui, car personne n'était considéré comme étranger, sauf quand les politiciens ont commencé à mettre en cause la nationalité d'une partie de la population d'expression rwandaise. Le réseau solidaire offrait la possibilité d'un savoir modeste, le réseau sanitaire des soins à la portée de tous, et l'organisation socio-économique, la possibilité d'une vie digne.*
3. *Aujourd'hui, cet espoir est malheureusement assombri par l'insécurité, la violence, les pillages, le non-respect de la vie et des guerres fratricides, maux qui trouvent leur origine dans l'égoïsme qui s'exprime par ci par là sous forme de tribalisme ou d'intolérance.*

[...]

## II - La nationalité

6. *C'est pourquoi, pour nous, Archevêque et Evêques, la nationalité zairoise devrait être reconnue d'office aux banyarwanda natifs du pays et à tous les immigrants rwandais et burundais qui se trouvaient déjà sur le territoire congolais avant le 30 juin 1960. Parmi ces derniers, ceux qui ne se reconnaîtraient pas zairois devraient clarifier leur statut en précisant leur nationalité et en demandant un visa d'établissement au Zaïre, comme tout autre étranger. Quant aux réfugiés de 1960 et après, qu'ils demandent la nationalité au cas où ils le désirent.*
7. *Cette question de nationalité nous rappelle que, sur l'ensemble du territoire de notre pays, il y a des minorités dont le droit à la vie politique devrait être légalement protégé, et cela spécialement dans le cadre de la loi électorale. Ainsi, dans la zone de Masisi, il va de soi que le pouvoir coutumier revient de droit au détenteur traditionnel. Quant à la participation au pouvoir public, le droit en revient à tous. Mais, en vue de la protection de la minorité et de la sauvegarde de la paix, la représentativité doit se faire à part égale entre les parties en présence.*
8. *Avec tous ces éléments, nous pensons contribuer à une meilleure approche de la question, et, partant, nous invitons le pouvoir politique à prendre une décision rapide dans la solution de ce problème. »*

5) Le cas d'affrontements entre la garde du Sénateur **Bermuba** avec la garde républicaine pourrait, peut-être, être considéré comme un défi de refus de remise en cause du statut de l'opposition démocratique.

6) La presse dénonce régulièrement la répression, l'emprisonnement et l'assassinat de journalistes.

En cas de besoin, je pourrais développer les points que vous estimeriez importants. Merci de m'avoir donné la chance de **m'alphabétiser** au cours de cette excellente conférence.

Augustin GATERA